

Cet après-midi lors du Conseil de Communauté Urbaine, Hervé Féron a interrogé le Président du Grand Nancy sur la crainte de plusieurs associations, dont le Canoë-Kayak Club de Nancy-Tomblaine, qui ont été prévenues de façon informelle que les subventions attribuées au titre de l'accueil des élèves des établissements scolaires de l'agglomération ne seraient pas reconduites.

### Retranscrit de l'intervention :

Monsieur le Président,

La subvention d'équipement que nous sommes appelés à voter permettra la concrétisation de ce projet ambitieux pour la pratique professionnelle du tennis sur l'agglomération et plus largement dans la Région. Ce soutien au sport de haut niveau est primordial, puisque celui-ci a un impact sur le rayonnement de l'agglomération mais également sur l'attrait de la discipline en question et donc sur le développement de la pratique de loisirs. Cependant, ce lien de dépendance entre sport de haut niveau et sport amateur fonctionne dans les deux sens et le sport non-professionnel, antichambre de l'élite, doit lui-aussi être soutenu.

Plusieurs associations sont aujourd'hui inquiètes de la remise en cause des subventions qui leur étaient jusqu'à présent attribuées par la Communauté Urbaine du Grand Nancy, comme le Canoë-Kayak-Club de Nancy-Tomblaine qui bénéficie d'une dotation au titre de l'accueil régulier de nombreux élèves des établissements scolaires de l'agglomération.

Cette association sportive perçoit depuis plusieurs années 20.000 €, tout comme le club d'aviron, somme lui permettant de faire l'acquisition du matériel spécifique utilisé par le public scolaire et de s'acquitter des charges liées à cette activité comme la rémunération du personnel. Cette participation de la Communauté Urbaine autorise le club à proposer ses prestations sportives aux partenaires à un coût avantageux, favorisant leur accès et la découverte de cette activité par tous et notamment les élèves. Le Golf de Pulnoy se voit, quant à lui, attribuer 100.000 € pour l'accueil des établissements scolaires. Déjà là, ces différences de montant m'interrogent d'autant que les effectifs accueillis sont sans commune mesure. Selon la délibération du 18 octobre 2013 concernant la mise à disposition des bâtiments, c'est quelque « 3.000 élèves qui utilisent régulièrement les installations de canoë-kayak » quand le nombre d'élèves inscrits à l'école de Golf était en baisse en 2012, évalué à 105 jeunes. Toujours en 2012, le Canoë-Kayak Club a accueilli 45.000 scolaires contre seulement 1.700 pour le Golf de Pulnoy. Enfin, le Canoë-Kayak Club de Nancy-Tomblaine a mis en place 439 séances cette année à destination des usagers des établissements scolaires, ce qui constitue un record. Il serait intéressant de connaître sur quelle base les montants de ces subventions ont été déterminés. Par ailleurs, ces trois clubs bénéficient de la prise en charge des transports depuis les établissements scolaires jusqu'aux lieux de pratique, valorisée à hauteur de 20.000 €.

Or, il semble que certaines associations aient été prévenues de façon informelle du non-renouvellement de ces crédits en 2015 ainsi que de l'arrêt du financement des bus indispensables aux transports des élèves vers les lieux de pratique sportive.

Les conséquences pour le Canoë-Kayak Club de Nancy-Tomblaine, c'est une perte de 30.000 euros attendus cette année, à savoir le montant de la subvention ainsi que des recettes engendrées par les prestations à destination des élèves pour le premier trimestre de la prochaine année scolaire. En 2016, cette perte pourrait atteindre 45.000 euros !

Les associations peuvent comprendre que la situation financière difficile des collectivités, en particulier de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, ne puisse permettre de revoir à la hausse ou de maintenir en l'état le montant des subventions mais elles ne peuvent accepter une suppression totale alors qu'elles assurent une véritable mission d'intérêt général et de service public.

J'ajoute que le Contrat de Projets Etat-Région 2007 et 2013 a permis la réalisation de 1,2 M€ de travaux sur le pôle nautique. Il serait regrettable que ces investissements importants pour valoriser le potentiel sportif de la Lorraine et notamment l'aménagement du pôle nautique aient été réalisés en pure perte ou ne bénéficient plus qu'à quelques privilégiés. Enfin, nous repons la sempiternelle question : quand et où se prennent de telles décisions et qui les prend ?

Je vous remercie.

En l'absence de Monsieur Pensalfini, parti voir un match de foot (sic !), c'est Monsieur Werner qui a répondu ... à côté de la question. Avec des petites piques aussi agressives que stupides.

Il a fini par nous annoncer ce qu'il qualifie de "bonne nouvelle" : le club de canoë-kayak aura finalement 10.000 € ... au lieu de 20.000 € ! Sacrée bonne nouvelle ! Il faut juste rappeler que cela sert au sport scolaire !

Mais à la question "où et quand se prennent ces décisions et surtout qui les prend ?" ... il n'a pas répondu ! Il a juste dit que la décision était prise ! Vous avez dit démocratie ?